



COMPTE RENDU D'AUDIENCE SPÉCIAL DÉMINAGE DU 26 FÉVRIER 2018

Le 26 février 2018 à 16h30, Monsieur Jacques WITKOWSKI, Préfet de la DGSCGC a reçu en audience une délégation composée de notre Secrétaire Général, Yves LEFEBVRE, de Claude POEY et Jean-Xavier HUMBERT, Référents déminage. Messieurs Christian PICCOLO, adjoint à la S.D.M.N et Eric LOMBARD, Chef du Groupement d'Intervention du Déminage étaient également présents aux côtés de M. le Préfet.

Monsieur le Directeur Général a tenu à expliquer en préambule, la réflexion qui avait été engagée sur les possibles fermetures de centres.

La démarche globale s'inscrivait dans une ligne de modernisation, afin de maintenir un service du déminage non externalisé, et d'offrir un service de qualité à nos interlocuteurs.

Les arguments présentés lors des groupes de travail et lors des différentes rencontres avec notre direction ont convaincu Monsieur le Préfet de la nécessité de conserver ces centres, afin de maintenir une capacité opérationnelle optimum.

Monsieur le Préfet a confirmé le maintien des effectifs de ces centres pour maintenir l'objectif opérationnel. Les effectifs du service du déminage devraient atteindre à terme le nombre d'environ 350 ETP, agents administratifs compris, (soit l'effectif de 2011)

La volonté de Monsieur le Préfet est d'armer dans un premier temps, les grands centres urbains (4 plus grandes agglomérations).

La réflexion sur la création d'une unité de déminage dans le centre de la France est toujours d'actualité.

Cette entité dont l'implantation n'est pour le moment pas totalement arrêtée, devrait voir le jour d'ici 2020.

Le déroulement de carrière des personnels démineurs a été abordé, notre positionnement entre la PN et la DGSCGC n'est pas de nature à simplifier une évolution rapide.

Monsieur le Préfet est parfaitement conscient du problème et il partage notre analyse. Il est important de faire reconnaître notre spécialité.

Cela pourrait se traduire par la création d'unités de valeurs spécifiques

L'accès au grade supérieur serait ainsi facilité pour les policiers démineurs, à l'instar, par exemple de la musique des Gardiens de la Paix qui bénéficient de ce dispositif.

Nous avons abordé ensuite, la formation des démineurs.

Actuellement, le service est composé de 131 démineurs niveau 1, sans compter les 30 nouvelles recrues.

Monsieur le Commandant **LOMBARD** nous a expliqué que l'arrêté de 2005 était en cours de modification sur ce sujet, et qu'il travaillait sur une idée de recrutement, avec obligation de se présenter au niveau 2 sous les 5 ans, après le recrutement.

Un système de parrainage serait mis en place.

A l'issue de cette période il s'agirait de «valider des acquis», plutôt que de passer un examen comme c'est le cas aujourd'hui.

Nous sommes favorables à cette évolution de la formation.

Le travail sur la reconnaissance de « notre métier » est toujours en cours, néanmoins, il présente des difficultés, que Monsieur **PICCOLO** s'efforce de résoudre.

Dans le cadre de la révision de l'arrêté de 2005, nous avons demandé que les Organisations Syndicales soient associées à ce projet.

Monsieur le Commandant du G.I.D a confirmé qu'une fois ce projet terminé, il sera présenté aux O.S comme pour le Règlement Intérieur et le Règlement Opérationnel.

Nous avons présenté et remis à Monsieur le Préfet, une demande de revalorisation des primes de danger et de déminage.

Nous proposons que la prime de DANGER soit la même, indépendamment du niveau technique. Lorsque un danger identique est partagé, il nous apparaît équitable que le montant de la prime soit équivalent.

Notre revendication porte donc sur un montant de 1000€ pour chaque Démineur.

Concernant la prime de **DÉMINAGE**, différente en fonction du niveau technique en EOD, nous demandons sa ré-indexation pour chaque niveau technique.

L'application de l'article 3 du décret du 2 septembre 2005 définit le montant de la prime de déminage. A chaque niveau technique, correspond un pourcentage de la rémunération mensuelle brute, afférente à l'indice **409** et de l'indice majoré **368**.

Cette prime datant de **1994**, correspondait à l'indice sommital de «contrôleur de classe normale ». Actuellement cet indice correspond au 6ème échelon de Gardien de la Paix.

Nous proposons que la revalorisation s'effectue sur la base de l'indice majoré correspondant en 2018, au même grade et même échelon de contrôleur de classe normale, soit l'indice brut **591** et l'indice majoré **498**, cela représenterait un gain de **130** points pour tous. Le niveau 1 passerait de 617,09€/mois à 835€. Le niveau 2 passerait de 719,93€/mois à 974€.

Le niveau 3 passerait de 805,64€ / mois à 1090€.

Le niveau 4 passerait de 891,35€ /mois à 1206€.

Monsieur le Préfet a pris acte de notre demande. Un arbitrage sera nécessaire pour inclure cette «rallonge budgétaire dans la prochaine loi de finance.»

Les élections professionnelles se déroulant en fin d'année 2018 , nous avons également demandé qu'une commission de déminage se tienne avant le début du mois d'octobre, afin de valider l'ensemble des démineurs dans leurs qualifications (N1, N2), et de valider les entrées et sorties des listes.

Nous avons ensuite abordé l'immobilier et la problématique des terrains de destruction. Notre direction est consciente que pratiquement rien n'a été fait ces dernières années, malgré des besoins évidents.

Les priorités sont connues, mais le budget immobilier reste limité et contraint. Le manque de terrains de destructions impose des transferts, par route, sur de grandes distances.

Cette solution n'est pas acceptable, ni pour les démineurs, ni pour la population.

Monsieur le Préfet reconnaît ce problème et nous a assurés que tout a été mis en oeuvre du côté de notre direction, mais que des « blocages incompréhensibles » subsistent notamment du côté du Ministère de la Défense, sur l'utilisation de leurs terrains de destructions.

La solution consiste dans un premier temps à faire l'acquisition de nos propres terrains de destructions. Notre service « se réoriente vers l'utilisation du terrain de Cléry sur Somme »

Cette solution interne et pérenne, offrirait une vraie capacité de destruction pour les centres du Nord à forts tonnages.

Nous avons remercié nos interlocuteurs pour la qualité des débats, et le climat de franchise dans lequel ils se sont déroulés.

Vos représentants UNITÉ SGP POLICE

Claude POEY

Jean-Xavier Humbert